



Rapport sur l'application de la politique d'engagement

Année 2023

VERSION 06/03/2024

Argenta Asset Management S.A.

29 Boulevard Price Henri L-1724 Luxembourg

ARGENTA ASSET MANAGEMENT N.V. (« AAM »), qui a été désignée comme société de gestion de ARGENTA-FUND et ARGENTA PORTFOLIO (les « Fonds »), a établi une politique d'engagement (Loi 01/08/2019).

L'objectif de ce rapport est d'analyser qu'au cours de l'année 2023 cette politique d'engagement a été correctement suivie et de vérifier que les principes énoncés dans la stratégie pour l'exercice des droits de vote et d'engagement ont été respectés.

Ce document reprend les positions en exception par rapport à la politique d'engagement détenues dans le courant de l'année 2023 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023) et démontre que celles-ci ont été liquidées dans les délais prescrits par le prospectus. Les données sont liées aux fonds « Argenta-Fund » et « Argenta Portfolio ».

Sources

Les données présentées ci-dessous sont fournies par les gestionnaires AAM.

Politique d'engagement

La durabilité joue un rôle central dans tout ce que fait AAM. Les gestionnaires des Fonds s'engagent également à incorporer la durabilité à leur politique. Les gestionnaires des Fonds demandent donc aux émetteurs dans lesquels ils investissent de poursuivre les meilleures pratiques en terme de facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (« ESG ») et d'assumer leur rôle social dans le domaine de la durabilité.

Les gestionnaires des Fonds s'engagent dans le développement durable de différentes façons.

- Il existe plusieurs activités dans lesquelles les gestionnaires des Fonds ne veulent pas investir en raison de leur nuisibilité ou parce qu'elles compromettent certaines valeurs sociales. Par exemple : les armes controversées, le tabac, les jeux de hasard, la pornographie et les armes. Les critères d'exclusions sont publiés sur le site <https://www.argenta.lu/fr/durabilité> au niveau du titre « Consultez la liste d'exclusion complète ».
- Ils engagent le dialogue avec les entreprises/fonds pour leur faire comprendre de manière constructive que les questions de durabilité doivent être au cœur de leur politique. Ils assurent ce dialogue avec les entreprises en portefeuille grâce à une approche organisée plus indirecte en se servant de recherches externes contrôlées. Cette démarche est complétée par des conversations directes avec les équipes de gestion si nécessaire.
- S'il s'avère que les entreprises en portefeuille ne signalent pas de manière transparente certaines controverses ou ne peuvent présenter un plan d'approche correctif durable, cela pourrait conduire à une vente de l'action ou de l'obligation de l'entreprise concernée.
- Grâce à une utilisation ciblée de leur droit de vote, les gestionnaires de Fonds signalent aux entreprises l'importance qu'ils accordent à certaines normes sociales, peuvent s'opposer aux résolutions qui vont à l'encontre de ces normes ou peuvent soutenir des résolutions externes qui visent des changements durables. Il s'agit en quelque sorte d'un levier pour ajuster la politique des entreprises (voir rapport annuel spécifique sur l'exercice des droits de vote).

Pour plus de détails concernant la « Stratégie pour l'exercice des droits de vote et d'engagement », merci de se référer au document dédié disponible au niveau de la page internet <https://www.argenta.lu/fr/durabilité>.

Pour tous les compartiments des Fonds, les gestionnaires sélectionnent et intègrent donc des facteurs ESG dans tout le processus d'investissement afin de générer sur le long terme les meilleurs résultats pour les investisseurs. Pour ce faire, il utilise des listes d'exclusions.

AAM détermine les critères des listes d'exclusions et établit ces listes semestriellement. Pour son analyse et pour établir les listes, AAM utilise les données fournies par Moody's ESG Solutions et d'autres sources éventuelles.

Si un des compartiments des Fonds détient une position dans un émetteur qui est présent sur une des listes d'exclusions, parce que cet émetteur a été ajouté à la liste lors de la mise à jour semestrielle, le gestionnaire dispose d'un délai déterminé pour vendre le titre concerné (3 mois pour des actions et 6 mois pour des obligations). De plus, AAM a implémenté des contrôles internes adaptés et dédiés au respect des listes d'exclusions. Ces contrôles sont effectués à deux niveaux : par le gestionnaire et, à un second niveau, par la fonction indépendante de gestion des risques.

Positions en exception au cours de l'année 2023

Argenta-Fund Finance Dynamic

Investissements en actions d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Le titre Carlyle Group Inc, entré sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, a été liquidé dans les délais prescrits par le prospectus.

Argenta-Fund Global Thematic Defensive

Investissements en actions et obligations d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Investissements en obligations d'Etat:

Au niveau de la sélection des obligations étatiques, les gestionnaires ont favorisé les Etats :

- qui respectent les principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- qui promeuvent la protection sociale, l'éducation, la santé publique, la gestion des infrastructures, l'égalité des sexes, la participation à la solidarité internationale, le niveau de sûreté et de sécurité de la population;
- qui promeuvent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction des émissions atmosphériques, la protection des ressources en eau, la protection de la biodiversité et la transition vers une croissance verte ;
- qui promeuvent la démocratie et la stabilité et la gouvernance en général en respectant les conventions internationales sur les droits de l'homme, la participation aux conventions internationales sur la prévention de la discrimination, la participation aux conventions internationales sur les droits du travail.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des obligations émises par des Etats qui ne correspondaient pas aux critères comme définis dans la liste d'exclusions des obligations étatiques.

Argenta- Fund Global Thematic

Investissements en actions d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Argenta-Fund Lifestyle Dynamic

Investissements en actions d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Argenta-Fund Longer Life Dynamic

Investissements en actions d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Le titre Allianz SE-REG, entré sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, a été liquidé dans les délais prescrits par le prospectus.

Argenta-Fund Longer Life

Investissements en actions et obligations d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Le titre Allianz SE-REG, entré sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, a été liquidé dans les délais prescrits par le prospectus.

Le titre Allianz Finance II B.V. 1,375% 21/04/2031, dont l'émetteur est entré sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, a été liquidé dans les délais prescrits par le prospectus.

Investissements en obligations d'Etat:

Au niveau de la sélection des obligations étatiques, les gestionnaires ont favorisé les Etats :

- qui respectent les principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

- qui promeuvent la protection sociale, l'éducation, la santé publique, la gestion des infrastructures, l'égalité des sexes, la participation à la solidarité internationale, le niveau de sûreté et de sécurité de la population;

- qui promeuvent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction des émissions atmosphériques, la protection des ressources en eau, la protection de la biodiversité et la transition vers une croissance verte ;

- qui promeuvent la démocratie et la stabilité et la gouvernance en général en respectant les conventions internationales sur les droits de l'homme, la participation aux conventions internationales sur la prévention de la discrimination, la participation aux conventions internationales sur les droits du travail.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des obligations émises par des Etats qui ne correspondaient pas aux critères comme définis dans la liste d'exclusions des obligations étatiques.

Argenta-Fund Next-Gen Technology

Investissements en actions d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Le titre TTM Technologies, entré sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, a été liquidé dans les délais prescrits par le prospectus.

Argenta-Fund Responsible Utilities

Investissements en actions d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Le titre Derichebourg, entré sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, a été liquidé dans les délais prescrits par le prospectus.

Argenta-Fund Responsible Materials

Investissements en actions d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Argenta-Fund Responsible Growth Fund

Investissements en actions et obligations d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Le titre AIR PRODUCTS 0,5% 05/05/2028, dont l'émetteur est entré sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, a été liquidé dans les délais prescrits par le prospectus.

Investissements en obligations d'Etat:

Au niveau de la sélection des obligations étatiques, les gestionnaires ont favorisé les Etats :

- qui respectent les principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- qui promeuvent la protection sociale, l'éducation, la santé publique, la gestion des infrastructures, l'égalité des sexes, la participation à la solidarité internationale, le niveau de sûreté et de sécurité de la population;
- qui promeuvent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction des émissions atmosphériques, la protection des ressources en eau, la protection de la biodiversité et la transition vers une croissance verte ;
- qui promeuvent la démocratie et la stabilité et la gouvernance en général en respectant les conventions internationales sur les droits de l'homme, la participation aux conventions internationales sur la prévention de la discrimination, la participation aux conventions internationales sur les droits du travail.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des obligations émises par des Etats qui ne correspondaient pas aux critères comme définis dans la liste d'exclusions des obligations étatiques.

Argenta-Fund Responsible Growth Fund défensif

Investissements en actions et obligations d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Les titres AIR PRODUCTS 0,5% 05/05/2028 et AIR PRODUCTS 1,85% 15/05/2027, dont l'émetteur est entré sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, ont été liquidés dans les délais prescrits par le prospectus.

Investissements en obligations d'Etat:

Au niveau de la sélection des obligations étatiques, les gestionnaires ont favorisé les Etats :

- qui respectent les principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- qui promeuvent la protection sociale, l'éducation, la santé publique, la gestion des infrastructures, l'égalité des sexes, la participation à la solidarité internationale, le niveau de sûreté et de sécurité de la population;
- qui promeuvent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction des émissions atmosphériques, la protection des ressources en eau, la protection de la biodiversité et la transition vers une croissance verte ;
- qui promeuvent la démocratie et la stabilité et la gouvernance en général en respectant les conventions internationales sur les droits de l'homme, la participation aux conventions internationales sur la prévention de la discrimination, la participation aux conventions internationales sur les droits du travail.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des obligations émises par des Etats qui ne correspondaient pas aux critères comme définis dans la liste d'exclusions des obligations étatiques.

Argenta Portfolio Very Defensive

Investissements en actions et obligations d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Le titre AP MOLLER - MAERSK A/S , entré sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, a été liquidé dans les délais prescrits par le prospectus.

Les titres Air Liquide SA 2.5% 27/09/2026 et Walmart Inc 3.05% 08/07/2026, dont les émetteurs sont entrés sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, ont été liquidés dans les délais prescrits par le prospectus.

Investissements en obligations d'Etat:

Au niveau de la sélection des obligations étatiques, les gestionnaires ont favorisé les Etats :

- qui respectent les principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- qui promeuvent la protection sociale, l'éducation, la santé publique, la gestion des infrastructures, l'égalité des sexes, la participation à la solidarité internationale, le niveau de sûreté et de sécurité de la population;
- qui promeuvent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction des émissions atmosphériques, la protection des ressources en eau, la protection de la biodiversité et la transition vers une croissance verte ;

- qui promeuvent la démocratie et la stabilité et la gouvernance en général en respectant les conventions internationales sur les droits de l'homme, la participation aux conventions internationales sur la prévention de la discrimination, la participation aux conventions internationales sur les droits du travail.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des obligations émises par des Etats qui ne correspondaient pas aux critères comme définis dans la liste d'exclusions des obligations étatiques.

Des investissements dans des obligations d'Etats vertes ont également été réalisés au cours de l'année 2023 par ce produit financier.

Argenta Portfolio Defensive

Investissements en actions et obligations d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Les titres AP Moller - Maersk A/S, D/S Norden, SSAB A, Avangrid Inc, Carlyle Group Inc, Nucor Corp, entrés sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, ont été liquidés dans les délais prescrits par le prospectus.

Les titres Air Liquide SA 2.5% 27/09/2026, Allianz Finance II B.V. 1,375% 21/04/2031, Air Products and Chemicals Inc 1.85% 15/05/2027, Walmart Inc 2.85% 08/07/2024 et Walmart Inc 3.05% 08/07/2026, dont les émetteurs sont entrés sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, ont été liquidés dans les délais prescrits par le prospectus.

Investissements en obligations d'Etat:

Au niveau de la sélection des obligations étatiques, les gestionnaires ont favorisé les Etats :

- qui respectent les principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

- qui promeuvent la protection sociale, l'éducation, la santé publique, la gestion des infrastructures, l'égalité des sexes, la participation à la solidarité internationale, le niveau de sûreté et de sécurité de la population;

- qui promeuvent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction des émissions atmosphériques, la protection des ressources en eau, la protection de la biodiversité et la transition vers une croissance verte ;

- qui promeuvent la démocratie et la stabilité et la gouvernance en général en respectant les conventions internationales sur les droits de l'homme, la participation aux conventions internationales sur la prévention de la discrimination, la participation aux conventions internationales sur les droits du travail.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des obligations émises par des Etats qui ne correspondaient pas aux critères comme définis dans la liste d'exclusions des obligations étatiques.

Des investissements dans des obligations d'Etats vertes ont également été réalisés au cours de l'année 2023 par ce produit financier.

Argenta Portfolio Neutral

Investissements en actions et obligations d'entreprises:



Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Les titres AP Moller - Maersk A/S, D/S Norden, SSAB A, Avangrid Inc, Carlyle Group Inc, Nucor Corp, entrés sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, ont été liquidés dans les délais prescrits par le prospectus.

Les titres Air Liquide SA 2.5% 27/09/2026, Allianz Finance II B.V. 1,375% 21/04/2031, Air Products and Chemicals Inc 1.85% 15/05/2027, Walmart Inc 2.85% 08/07/2024 et Walmart Inc 3.05% 08/07/2026, dont les émetteurs sont entrés sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, ont été liquidés dans les délais prescrits par le prospectus.

Investissements en obligations d'Etat:

Au niveau de la sélection des obligations étatiques, les gestionnaires ont favorisé les Etats :

- qui respectent les principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- qui promeuvent la protection sociale, l'éducation, la santé publique, la gestion des infrastructures, l'égalité des sexes, la participation à la solidarité internationale, le niveau de sûreté et de sécurité de la population;
- qui promeuvent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction des émissions atmosphériques, la protection des ressources en eau, la protection de la biodiversité et la transition vers une croissance verte ;
- qui promeuvent la démocratie et la stabilité et la gouvernance en général en respectant les conventions internationales sur les droits de l'homme, la participation aux conventions internationales sur la prévention de la discrimination, la participation aux conventions internationales sur les droits du travail.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des obligations émises par des Etats qui ne correspondraient pas aux critères comme définis dans la liste d'exclusions des obligations étatiques.

Des investissements dans des obligations d'Etats vertes ont également été réalisés au cours de l'année 2023 par ce produit financier.

Argenta Portfolio Dynamic

Investissements en actions et obligations d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Les titres AP Moller - Maersk A/S, D/S Norden, SSAB A, Avangrid Inc, Carlyle Group Inc, Nucor Corp, entrés sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, ont été liquidés dans les délais prescrits par le prospectus.

Les titres Air Liquide SA 2.5% 27/09/2026, Allianz Finance II B.V. 1,375% 21/04/2031, Air Products and Chemicals Inc 1.85% 15/05/2027, Walmart Inc 2.85% 08/07/2024 et Walmart Inc 3.05% 08/07/2026, dont les émetteurs sont entrés sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, ont été liquidés dans les délais prescrits par le prospectus.

Investissements en obligations d'Etat:

Au niveau de la sélection des obligations étatiques, les gestionnaires ont favorisé les Etats :

- qui respectent les principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- qui promeuvent la protection sociale, l'éducation, la santé publique, la gestion des infrastructures, l'égalité des sexes, la participation à la solidarité internationale, le niveau de sûreté et de sécurité de la population;
- qui promeuvent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction des émissions atmosphériques, la protection des ressources en eau, la protection de la biodiversité et la transition vers une croissance verte ;
- qui promeuvent la démocratie et la stabilité et la gouvernance en général en respectant les conventions internationales sur les droits de l'homme, la participation aux conventions internationales sur la prévention de la discrimination, la participation aux conventions internationales sur les droits du travail.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des obligations émises par des Etats qui ne correspondaient pas aux critères comme définis dans la liste d'exclusions des obligations étatiques.

Des investissements dans des obligations d'Etats vertes ont également été réalisés au cours de l'année 2023 par ce produit financier.

Argenta Portfolio Dynamic Growth

Investissements en actions et obligations d'entreprises:

Les gestionnaires ont évité d'investir dans des émetteurs qui commettent des violations graves par rapport aux caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Tous les émetteurs ont été examinés du point de vue de leurs activités et seuls les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités controversées (graves) et qui ne sont pas actifs dans certains secteurs controversés influençant négativement ces critères E/S ont pu être sélectionnés.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux critères comme définis dans le tableau des critères d'exclusions. Par exemple, les investissements dans des activités qui nuisent à la santé animale ou qui encouragent l'utilisation excessive de pesticides pouvant nuire à l'environnement ou à la biodiversité sont interdits.

Les titres AP Moller - Maersk A/S, D/S Norden, SSAB A, Avangrid Inc, Carlyle Group Inc, Nucor Corp, entrés sur la liste d'exclusions suite à la mise à jour semestrielle de celle-ci, ont été liquidés dans les délais prescrits par le prospectus.

Investissements en obligations d'Etat:

Au niveau de la sélection des obligations étatiques, les gestionnaires ont favorisé les Etats :

- qui respectent les principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- qui promeuvent la protection sociale, l'éducation, la santé publique, la gestion des infrastructures, l'égalité des sexes, la participation à la solidarité internationale, le niveau de sûreté et de sécurité de la population;
- qui promeuvent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction des émissions atmosphériques, la protection des ressources en eau, la protection de la biodiversité et la transition vers une croissance verte ;
- qui promeuvent la démocratie et la stabilité et la gouvernance en général en respectant les conventions internationales sur les droits de l'homme, la participation aux conventions internationales sur la prévention de la discrimination, la participation aux conventions internationales sur les droits du travail.

Dans ce contexte, aucun investissement n'a été réalisé dans des obligations émises par des Etats qui ne correspondaient pas aux critères comme définis dans la liste d'exclusions des obligations étatiques.